Gières

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20201217-DEL093-20-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL093-20

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 11 décembre 2020, s'est réuni dans la salle des fêtes en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, J. DE LOUBENS, E. LAZZAROTTO, N. MELCHILSEN, S. SAUNIER-CAILLY, A. TOURRE, et MM. E. BEVILLARD, D. FINAZZO, D. FRANCILLON, T. JAUSSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI, M. YAMOUNI

Pouvoirs :
Mme CONINX Pascale (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 17 décembre 2020)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 17 décembre 2020)
Mme FABBRO Elisa (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 15 décembre 2020)
M. FABBRO Jacques (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 15 décembre 2020)
M. GAMET Stéphane (pouvoir à Jean PAVAN, en date du 17 décembre 2020)
M. GUIHENEUF Mickaël (pouvoir à Dominique FRANCILLON, en date du 12 décembre 2020)
M. HADJ HASSINE Yacine (pouvoir à Anaïs TOURRE, en date du 17 décembre 2020)
Mme JACCOUD Gisèle (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY (épouse CUSSIGH), en date du 15 décembre 2020)
Mme JANSER Meg-Anne (pouvoir à Timothée JAUSSOIN, en date du 17 décembre 2020)
Mme MALVOISIN Lola (pouvoir à Sylvie SAUNIER-CAILLY (épouse CUSSIGH), en date du 17 décembre 2020)
Mme OSSARD Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI (épouse BILLIOUD), en date du 13 décembre 2020)
Mme PRUNIER Sandrine (pouvoir à Naziha BOUYIRI (épouse BILLIOUD), en date du 17 décembre 2020
Mme VINCENT Yvette (pouvoir à Isabelle BEREZIAT, en date du 11 décembre 2020)

Madame Isabelle BEREZIAT et Monsieur Timothée JAUSSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association « le Tichodrome », centre de sauvegarde de la faune sauvage.

Rapporteur : Vincent MERCIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'association « le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage » a pour vocation le recueil d' animaux sauvages, blessés ou malades, en vue de les soigner puis de les relâcher dans des sites appropriés. Ouvert en juillet 2011, le centre reçoit chaque année près de 2000 animaux d'une centaine d'espèces et répond à une très grande sollicitation du public.Il s'agit de la seule structure habilitée à recueillir la faune sauvage blessée sur le département de l'Isère.

Le Tichodrome assure ainsi un service pouvant être qualifié « d'utilité publique » au regard du rôle qu'il joue dans le maintien de la biodiversité par la richesse des espèces soignées mais aussi dans la participation du suivi sanitaire de la faune sauvage ou encore en matière de sensibilisation du public sur ces sujets.

Afin de lui permettre de pouvoir poursuivre ses actions et conforter sa situation financière, l'association propose la mise en place de partenariats avec les communes de son territoire d'intervention. Dans ce cadre, elle sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700 euros.

Afin de soutenir l'action de l'association « le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage », il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association « le Tichodrome, centre de sauvegarde de la faune sauvage »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 17 décembre 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE GIÈRES (38610)

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble 2, place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.